

# services

enclair

**Le service Urbanisme et Foncier** est là pour gérer le développement urbain de la ville. Chaque jour, il reçoit le public pour toute question liée à l'acte de construire. Mais quelles informations est-il réellement en mesure de délivrer ? Explications.

## Au service de l'harmonie de la ville



**Le service Urbanisme et Foncier vous reçoit au Pôle cadre de vie, Quai du Caramus.**

**L**e service Urbanisme et Foncier reçoit les demandes de permis de construire ou de démolir, recueille les déclarations de travaux et tient à disposition les informations cadastrales : plans parcellaires et relevés de propriétés, à la demande exclusive des propriétaires concernés. Il délivre également les informations relatives au plan local d'urbanisme, ou PLU

**Faire appliquer le PLU pour rendre la ville plus belle**

(anciennement plan d'occupation des sols, ou POS). C'est le PLU qui détermine, entre autres, si les terrains sont constructibles ou non et qui

définit certaines contraintes comme, par exemple, des planchers surélevés dans les zones inondables. De plus, lors de problèmes d'adresse et de réception de courrier, le service donne ou confirme le numéro de rue, le transmet à la Poste et peut, pour ceux qui le souhaitent, fournir les n° à indiquer sur le domicile.

En ce qui concerne les autorisations d'urbanisme, c'est au tour du SURI (Service d'urbanisme réglementaire intercommunal, qui dépend du SIVOM) d'instruire les dossiers, en s'assurant que les règles d'urbanisme soient bien respectées, en consultant des services extérieurs (SDIS, EDF, Bâtiments de France...) et en apportant aux demandeurs des informations techniques. Les déclarations de travaux sont obligatoires pour toute réalisation de moins de 20 m<sup>2</sup> (piscine, rénovation de façade, toiture, clôture, barbecue...). Au-delà de 20 m<sup>2</sup>, il est nécessaire d'avoir un permis de construire. Hauteur de

mur, superficies minimales pour construire... pour tout savoir avant de réaliser votre projet, n'hésitez pas à venir rencontrer le service Urbanisme et Foncier.

**Réception du public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h15.**

## enchiffres

- 1 400 personnes ont été reçues en 2006.
- 1 257 dossiers ont été déposés :
- 220 permis de construire déposés,
- 210 déclarations de travaux,
- 22 permis de démolir,
- 5 lotissements (représentant 27 lots).
- 108 certificats d'urbanisme,
- 692 renseignements d'urbanisme

**Délai de réponse (hors délais de consultation de services extérieurs), après que le dossier soit déclaré complet :**

- 1 mois pour les déclarations de travaux,
- 2 mois pour les permis de construire.